DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210208-lmc100000021705-DE

Séance du lundi 8 février 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021 Réception Préfet : 09/02/2021 Publication RAAD : 09/02/2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-3/09

OBJET : Routes départementales (RD) 471/636 – Travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre de l'opération de la RD 1605. Convention entre le Département et la Commune de Rubelles.

En complément des travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement du barreau neuf dénommé RD 1605 et à la demande de la Commune de Rubelles, le Département a décidé de procéder à la réalisation de l'éclairage public au droit du giratoire RD471/RD636. La commune participera au financement de ces travaux. Une convention entre la commune et le Département en définit les modalités.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation à la Commission permanente, dans son alinéa n°1,

VU la délibération du Conseil général CG-2009/12/18-3/06 en date du 18 décembre 2009, prenant en considération le projet de création du barreau de liaison RD 636 – RN 105, dénommé RD 1605,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 3/01 et 7/01 en date du 17 décembre 2020 relatives au vote du budget du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération à intervenir avec la Commune de Rubelles, relative aux travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre de l'opération de la RD 1605.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer ladite convention au nom du Département.

Article 3 : d'imputer les crédits correspondants sur l'action « Favoriser le développement économique et local » - Opération « RD1605 déviation nord Melun 2ème tranche de travaux (DI16) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44):

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Valérie POTTIEZ-ĤUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Ont été ABSENTS (2):

M. Pierre BACQUÉ

M. Bernard CORNEILLE

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne